



SM de gestion des gorges de l'Ardèche (Siren : 250702164)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Vallon-Pont-d'Arc
Arrondissement	Largentière
Département	Ardèche
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	09/04/1996
Date d'effet	09/04/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Pascal BONNETAIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Vallon Pont d'Arc
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07150 Vallon Pont d'Arc
Téléphone	04 75 98 77 31
Fax	04 75 98 67 64
Courriel	SIGARN@wanadoo.fr
Site internet	www.sigarn.com

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 741
Densité moyenne	31,79

Périmètres

Nombre total de membres : 18

- Dont 16 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aiguèze (213000052)	217
07	Bidon (210700340)	249
07	Gras (210700993)	655
30	Issirac (213001340)	311
07	Labastide-de-Virac (210701132)	311
07	Lagorce (210701264)	1 185
07	Larnas (210701330)	244
30	Le Garn (213001241)	217
07	Ornac-l'Aven (210701686)	604
07	Saint-Just-d'Ardèche (210702593)	1 720
07	Saint-Marcel-d'Ardèche (210702643)	2 449
07	Saint-Martin-d'Ardèche (210702684)	976
07	Saint-Remèze (210702916)	886
07	Salavas (210703047)	702
07	Vagnas (210703286)	579
07	Vallon-Pont-d'Arc (210703302)	2 436

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Département de l'Ardèche (220700017)
Département du Gard (223000019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales a)compétences transférées au syndicat : - L' incitation à la connaissance, à la préservation, à l'entretien du milieu naturel, culturel, bâti et non bâti. - La réalisation de toutes études, action incitatives et informatives, liées à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel. - La coordination des activités de pleine nature (accueil, information, communication, sensibilisation des publics), liées à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel. - La réalisation sur décision du comité syndical des travaux d'intérêt général liés à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel, ainsi que ceux concernant la maîtrise des activités de pleine nature; b)compétences exercées par le syndicat, à la demande du conseil municipal d'une commune membre (loi du 05/01/1988) : La réalisation de travaux d'aménagement et d'études concernant le patrimoine naturel, culturel, bâti et non bâti, propriété des communes intéressées, ainsi que des activités de pleine nature.

Développement et aménagement social et culturel**- Activités culturelles ou socioculturelles**

a)compétences transférées au syndicat : - L' incitation à la connaissance, à la préservation, à l'entretien du milieu naturel, culturel, bâti et non bâti. - La réalisation de toutes études, action incitatrices et informatives, liées à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel. - La coordination des activités dde pleine nature (accueil, information, communication, sensibilisation des publics), liées à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel. - La réalisation sur décision du comité syndical des travaux d'intérêt général liés à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel, ainsi que ceux concernant la maîtrise des activités de pleine nature; b)compétences exercées par le syndicat, à la demande du conseil municipal d'une commune membre (loi du 05/01/1988) : La réalisation de travaux d'aménagement et d'études concernant le patrimoine naturel, culturel, bâti et non bâti, propriété des communes intéressées, ainsi que des activités de pleine nature.

Aménagement de l'espace**- Etudes et programmation**

a)compétences transférées au syndicat : - L' incitation à la connaissance, à la préservation, à l'entretien du milieu naturel, culturel, bâti et non bâti. - La réalisation de toutes études, action incitatrices et informatives, liées à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel. - La coordination des activités dde pleine nature (accueil, information, communication, sensibilisation des publics), liées à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel. - La réalisation sur décision du comité syndical des travaux d'intérêt général liés à une meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel, ainsi que ceux concernant la maîtrise des activités de pleine nature; b)compétences exercées par le syndicat, à la demande du conseil municipal d'une commune membre (loi du 05/01/1988) : La réalisation de travaux d'aménagement et d'études concernant le patrimoine naturel, culturel, bâti et non bâti, propriété des communes intéressées, ainsi que des activités de pleine nature.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
07	SM NUMÉRIAN (250702156)	SM ouvert	489 511

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)